

Acte n°2026-01

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 janvier 2026,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu Le Code général de la fonction publique, notamment son article L124-3 ;
Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
Vu l'acte 2025-03 du Conseil d'administration du 14 mars 2025 portant information sur la nomination de chargés de mission et de référents de l'Université ;
Vu le relevé des avis du Conseil académique plénier en sa séance du 19 janvier 2026 ;
Vu la présentation du rapport d'activité des années 2024 et 2025 par Mme Samia Langar, référente laïcité,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Présentation du rapport d'activité de la référente laïcité au titre des années 2024 et 2025

Madame Samia Langar, référente laïcité de l'Université Lyon 2, a présenté aux membres du Conseil d'administration le rapport d'activité joint en annexe.

Membres en exercice : 36

Présents et représentés : 25

Fait à Lyon, le 2 février 2026

Le présent acte sera publié sur le site internet de l'Université à compter du 6 février 2026
Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 6 février 2026

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr